

La composition de la facture

Une part fixe : l'abonnement annuel

Cela comprend :



- L'abonnement au service, :
- Collecte et traitement du bac jaune, du verre et des encombrants, collecte des ordures ménagères résiduelles
- L'accès en déchetteries,
- La mise à disposition et la maintenance des bacs pucés.

Une part variable incitative au tri et à la réduction des déchets

Elle est calculée en fonction de l'utilisation du service et dépend du nombre de fois où vous présentez votre bac gris (ou sacs rouge) à la levée.

Le tarif de la levée est défini par rapport au volume du bac.

Grille tarifaire

BACS	Abonnement annuel (Forfait sans levée)	Part variable (coût de la levée)
Pour un bac 120 L	148€	2,80€
Pour un bac 240 L	166€	4,60€
Pour un bac 340 L	181€	6,10€
Pour un bac 660 L	229€	10,90€
Pour un bac 770 L	245,50€	12,55€
Sacs rouge 100 L	148€	2,50€

Tout déménagement et emménagement doit être signalé afin d'arrêter ou commencer la facturation **(Inclure formulaire ouverture de compte / fermeture de compte).**

**A signaler à la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, 30 Avenue Eugène Gazeau 60300
SENLIS – 03.44.99.08.61 – environnement@ccsso.fr**

De mon bac à la facture

Deux factures semestrielles sont envoyées en Septembre et en Février, et tiennent compte de

l'utilisation du service du semestre précédent. Elles comportent une part abonnement et une part variable en fonction du nombre de sorties du bac gris

1

Chaque bac est équipé d'une puce qui permet d'identifier son utilisateur lors de son ramassage



2

Les bacs collectés sont automatiquement identifiés et comptabilisés lors de leur vidage



3

Le système informatique associe à chaque ménage le nombre de levées effectué



4

Une facture Individuelle est établie en fonction du nombre de ramassages du bac



Un dispositif qui fonctionne en 4 étapes

Sur la facture, y figurent vos coordonnées, ainsi que le montant de votre abonnement pour 6 mois.